
États financiers non consolidés Hôpital Montfort

31 mars 2024

Responsabilités de la direction	1
Rapport de l'auditeur indépendant	2-4
État non consolidé de la situation financière	5
État non consolidé de l'évolution des soldes de fonds	6
État non consolidé des gains de réévaluation cumulés – fonds d'opération	7
État non consolidé des résultats	8
État non consolidé des flux de trésorerie	9
Notes complémentaires	10-26

Responsabilités de la direction

Le 30 mai 2024

La direction de l'Hôpital est responsable des états financiers non consolidés, des notes et des autres renseignements financiers contenus dans le rapport financier ci-après.

La direction a dressé les états financiers non consolidés selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public. Afin de présenter fidèlement tous les éléments d'information importants, il a fallu recourir à des estimations raisonnables et à des jugements professionnels. La direction a la conviction que les états financiers non consolidés exposent fidèlement la situation financière de l'Hôpital au 31 mars 2024, ainsi que l'évolution des soldes de fonds, les gains de réévaluation, les résultats de ses activités et les flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date.

Consciente de ses responsabilités et des limites inhérentes à tout système, la direction a développé et applique un système de contrôle interne qui lui donne l'assurance raisonnable que les actifs de l'Hôpital sont protégés contre les pertes et que les documents comptables constituent une source fiable pour la préparation des états financiers non consolidés.

Le conseil d'administration veille à ce que la direction de l'Hôpital s'acquitte de ses obligations en matière de rapport financier, et il lui appartient, en définitive, d'examiner et d'approuver les états financiers non consolidés. Le conseil d'administration accomplit ses fonctions d'examen des états financiers non consolidés principalement par l'entremise du comité de gestion et d'audit. Le comité de gestion et d'audit rencontre la direction et l'auditeur indépendant pour discuter des résultats des travaux d'audit et des questions de présentation de l'information financière, et pour s'assurer que chacune des parties s'acquitte bien de ses responsabilités. L'auditeur externe a libre accès au comité de gestion et d'audit, avec ou sans la présence de la direction.

Les états financiers non consolidés pour l'exercice terminé le 31 mars 2024 ont été audités par Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés, l'auditeur nommé par les membres de l'Association de l'Hôpital Montfort. Le rapport de l'auditeur indépendant exprime son opinion professionnelle sur les états financiers non consolidés, précise ses responsabilités et l'étendue de l'audit.



Dominic Giroux
Président-directeur général



Guy Couture
Vice-président principal, finances et administration

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de l'Association
Hôpital Montfort

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers non consolidés ci-joints de Hôpital Montfort (l'« Hôpital »), qui comprennent l'état non consolidé de la situation financière au 31 mars 2024, et les états non consolidés de l'évolution des soldes de fonds, des gains de réévaluation cumulés, des résultats et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers non consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière non consolidée de l'Hôpital au 31 mars 2024, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains de réévaluation cumulés et de ses flux de trésorerie non consolidés pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (« NCSP »).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers non consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Hôpital conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers non consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers non consolidés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers non consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers non consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Hôpital à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Hôpital ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Hôpital.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers non consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers non consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers non consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers non consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Hôpital.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Hôpital à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers non consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Hôpital à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers non consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers non consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Tel qu'il est exigé par la Loi sur les personnes morales de l'Ontario, nous déclarons que, à notre avis, les principes comptables contenus dans les normes comptables canadiennes pour le secteur public ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Deloitte LLP

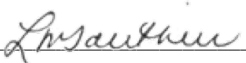
Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés
Le 30 mai 2024

Hôpital Montfort
État non consolidé de la situation financière
au 31 mars 2024

	Notes	Fonds d'opération \$	Fonds de réserves - prévoyance \$	Fonds de réserves pour immobilisations	2024 Total \$	2023 Total \$
Actif						
À court terme						
Encaisse		18 777 918	7 701 556	201 994	26 681 468	33 026 170
Débiteurs	3	24 782 678	—	—	24 782 678	23 271 847
Stocks		1 845 931	—	—	1 845 931	1 904 893
Frais payés d'avance		4 683 902	—	—	4 683 902	4 495 869
Tranche échéant à court terme des placements	4	1 984 500	2 810 000	10 271 194	15 065 694	8 519 000
Avances interfonds, sans intérêt		2 608 316	—	(2 608 316)	—	—
		54 683 245	10 511 556	7 864 872	73 059 673	71 217 779
Placements	4	3 790 203	4 668 304	22 186 577	30 645 084	38 963 307
Débiteurs	3	—	—	—	—	500 000
Immobilisations	5	252 425 178	—	—	252 425 178	258 560 400
Actifs incorporels	6	7 237 979	—	—	7 237 979	10 572 609
		263 453 360	4 668 304	22 186 577	290 308 241	308 596 316
		318 136 605	15 179 860	30 051 449	363 367 914	379 814 095
Passif						
À court terme						
Créditeurs et frais courus	8	44 801 865	—	—	44 801 865	53 499 968
Produits reportés		315 157	—	—	315 157	659 579
		45 117 022	—	—	45 117 022	54 159 547
Avantages sociaux futurs	9	13 196 332	—	—	13 196 332	12 652 131
Obligations liées à la mise hors service des immobilisations	10	3 535 468	—	—	3 535 468	2 990 477
Apports reportés afférents aux immobilisations	11	201 666 838	—	—	201 666 838	209 942 785
		218 398 638	—	—	218 398 638	225 585 393
		263 515 660	—	—	263 515 660	279 744 940
Éventualités	17					
Solde de fonds						
Fonds d'opération		54 592 548	—	—	54 592 548	70 860 229
Fonds de prévoyance		—	15 179 860	—	15 179 860	—
Fonds de réserve pour immobilisations						
Part locale des coûts de cycle de vie des édifices		—	—	30 051 449	30 051 449	29 171 644
		54 592 548	15 179 860	30 051 449	99 823 857	100 031 873
Gains de réévaluation cumulés		28 397	—	—	28 397	37 282
		54 620 945	15 179 860	30 051 449	99 852 254	100 069 155
		318 136 605	15 179 860	30 051 449	363 367 914	379 814 095

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers non consolidés.

Approuvé au nom du conseil

 Administrateur

 Administrateur

Hôpital Montfort**État non consolidé de l'évolution des soldes de fonds**

Exercice terminé le 31 mars 2024

			Fonds de réserve pour immobilisations		
	Fonds d'opération	Fonds de réserve - prévoyance	Part locale des coûts de cycle de vie des édifices	2024 Total	2023 Total
Note	\$	\$	\$	\$	\$
	70,860,229	—	29,171,644	100,031,873	108,577,918
	(1,267,681)	179,860	879,805	(208,016)	(8,546,045)
12	(15,000,000)	15,000,000	—	—	—
	54,592,548	15,179,860	30,051,449	99,823,857	100,031,873

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers non consolidés.

Hôpital Montfort**État non consolidé des gains de réévaluation cumulés – fonds d'opération**

Exercice terminé le 31 mars 2024

	2024	2023
	\$	\$
Gains de réévaluation cumulés au début de l'exercice	37,282	15,638
(Pertes) gains de change non réalisés(es)	(8,885)	21,644
Gains de réévaluation cumulés à la fin de l'exercice	28,397	37,282

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers non consolidés.

Hôpital Montfort
État non consolidé des résultats
Exercice terminé le 31 mars 2024

		Fonds de d'opération	Fonds de réserve - prévoyance	Fonds de réserves pour immobilisations	2024 Total	2023 Total
	Notes	\$	\$	\$	\$	\$
Produits						
Allocations du Ministère de la Santé de l'Ontario et Santé Ontario		227,646,066	—	—	227,646,066	202,116,064
Services aux patients		43,693,024	—	—	43,693,024	38,267,998
Services auxiliaires et autres		4,270,233	—	—	4,270,233	4,393,447
Programmes à financement spécifique		4,203,138	—	—	4,203,138	3,912,003
Suppléments pour chambres et quote-part des patients		2,107,199	—	—	2,107,199	1,903,948
Intérêts et autres produits de placements		1,381,792	179,860	879,805	2,441,457	1,895,308
Amortissement des apports afférents aux immobilisations	11	10,594,132	—	—	10,594,132	11,061,272
		293,895,584	179,860	879,805	294,955,249	263,550,040
Charges						
Salaires		139,557,573	—	—	139,557,573	121,529,786
Avantages sociaux		40,723,342	—	—	40,723,342	38,754,794
Fournitures et autres charges	13	53,307,310	—	—	53,307,310	45,820,756
Honoraires médicaux		23,645,465	—	—	23,645,465	23,345,114
Fournitures médicales et chirurgicales		14,177,385	—	—	14,177,385	12,502,146
Médicaments		4,538,826	—	—	4,538,826	4,348,667
Programmes à financement spécifique		4,203,138	—	—	4,203,138	3,912,003
Amortissement des immobilisations		16,291,410	—	—	16,291,410	16,112,930
Amortissement des actifs incorporels		3,640,255	—	—	3,640,255	3,987,433
		300,084,704	—	—	300,084,704	270,313,629
(Insuffisance) excédent des produits par rapport aux charges avant l'ajustement des années antérieures		(6,189,120)	179,860	879,805	(5,129,455)	(6,763,589)
Ajustement des années antérieures	18	4,921,439	—	—	4,921,439	(1,782,456)
(Insuffisance) excédent des produits par rapport aux charges		(1,267,681)	179,860	879,805	(208,016)	(8,546,045)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers non consolidés.

Hôpital Montfort
État non consolidé des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars 2024

	Notes	2024 \$	2023 \$
Activités de fonctionnement			
Insuffisance des produits par rapport aux charges		(208,016)	(8,546,045)
Ajustements pour :			
Amortissement des immobilisations		16,291,410	16,112,930
Amortissement des actifs incorporels		3,640,255	3,987,433
Amortissement des apports afférents aux immobilisations		(10,594,132)	(11,061,270)
Amortissement des primes/escomptes sur les placements		(166,151)	(102,343)
Perte sur radiation des immobilisations		1,735	680,660
Variation de l'obligation liée à la mise hors service des immobilisations		544,991	—
Variation des avantages sociaux futurs		544,201	640,492
		10,054,293	1,711,857
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement de fonctionnement	14	(9,787,267)	10,963,325
		267,026	12,675,182
Activités d'investissement			
Acquisition d'immobilisations corporelles		(10,571,083)	(9,516,711)
Cession d'immobilisations corporelles		18,000	—
Acquisition d'actifs incorporels		(305,625)	(893,082)
Acquisition de placements		(7,683,990)	(18,072,650)
Cession de placements		9,612,785	14,751,496
		(8,929,913)	(13,730,947)
Activité de financement			
Augmentation des apports reportés afférents aux immobilisations	11	2,318,185	2,165,727
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		(6,344,702)	1,109,962
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début		33,026,170	31,916,208
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin		26,681,468	33,026,170

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers non consolidés.

1. Statut et nature des activités

Hôpital Montfort (l'« Hôpital ») est une personne morale sans capital-actions à but non lucratif, constituée le 15 juillet 1969 en vertu de la *Loi sur les personnes morales* de l'Ontario, dédiée aux soins des patients, à l'éducation des professionnels de la santé et au progrès de la science médicale. L'Hôpital est un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et, à ce titre, il est exonéré d'impôt sur le revenu. La poursuite des activités dépend du financement reçu du Ministère de la Santé de l'Ontario (« MSO ») par l'entremise de Santé Ontario (« SO »).

En vertu de la Loi sur l'assurance maladie et de ses règlements, l'Hôpital est financé principalement par la province de l'Ontario conformément aux dispositions budgétaires établies par le MSO et Santé Ontario. Ces états financiers reflètent les ententes de financement convenues approuvées par le MSO et SO pour l'exercice terminé le 31 mars 2024.

2. Méthodes comptables

Les états financiers non consolidés ont été préparés selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public. L'Hôpital a choisi d'appliquer les chapitres de la série SP-4200 pour les organismes sans but lucratif du secteur public. Les états financiers non consolidés tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

Adoption du chapitre SP 3400, « Revenus »

Depuis le 1er avril 2023, l'Hôpital a adopté le chapitre SP 3400, « Revenus » en utilisant l'application prospective. Ce chapitre établit des normes de comptabilisation et d'information relatives aux revenus. Particulièrement, il différencie les revenus issus des opérations qui comportent des obligations de prestation, appelées « opérations avec contrepartie », de ceux issus des opérations sans obligations de prestation, appelées « opérations sans contrepartie ». L'adoption de ce chapitre n'a eu aucun impact sur les états financiers de l'Hôpital.

Entités contrôlées

L'Hôpital exerce un contrôle sur Santé Montfort du fait que la majorité des membres du conseil d'administration sont également membres du conseil d'administration de l'Hôpital. De plus, l'Hôpital exerce un contrôle sur l'Institut du savoir Montfort (l'« Institut ») en tant que membre unique de l'Institut. L'Institut a également une obligation de reddition de comptes auprès du conseil d'administration de l'Hôpital. Les données financières de ces entités ne sont pas consolidées dans les états financiers non consolidés de l'Hôpital, mais sont fournies à la note 15.

Comptabilité par fonds

L'Hôpital utilise la comptabilité par fonds pour comptabiliser ses activités : Le Fonds d'opération couvre les opérations quotidiennes. Le Fonds de réserve « Prévoyance » sert à financer des dépenses non récurrentes. Le Fonds de réserve pour immobilisations comprend deux fonds, soit le Fonds « Part locale des coûts de cycle de vie des édifices » qui sert à financer l'acquisition future d'immobilisations et le Fonds « Projets de transformation » qui sert à financer des projets d'envergure futurs de nature capitale. Au 31 mars 2024, le solde du Fonds « Projets de transformation » est de 0\$ (0\$ au 31 mars 2023).

Instruments financiers

L'Hôpital évalue ses actifs et ses passifs financiers de la façon suivante :

Encaisse

L'encaisse est évaluée à la juste valeur.

2. Méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Débiteurs

Les débiteurs sont évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les gains et les pertes liés à la décomptabilisation de ces actifs financiers sont présentés à l'état non consolidé des résultats de l'exercice au cours duquel ils se produisent.

Placements

Les placements sont évalués au coût après amortissement de la prime ou escompte, le cas échéant. Les justes valeurs des placements sont présentées à la note 4. Elles sont établies en fonction des cours de marché et de techniques d'évaluation fondées sur des données observables.

Passifs financiers

Les créiteurs et frais courus sont évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les gains et les pertes liés à la décomptabilisation de ces passifs financiers sont présentés à l'état non consolidé des résultats de l'exercice au cours duquel ils se produisent.

Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations

Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations sont des provisions au titre d'obligations juridiques liées à la mise hors service d'immobilisations corporelles de l'entité qui font ou ne font plus l'objet d'un usage productif.

Un passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations doit être comptabilisé lorsque, à la date des états financiers :

- a) il existe une obligation juridique, contractuelle ou légale qui oblige l'entité à engager des coûts de mise hors service relativement à une immobilisation corporelle;
- b) l'opération ou l'événement passé à l'origine du passif est survenu;
- c) il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés;
- d) il est possible d'effectuer une estimation raisonnable du montant.

L'entité comptabilise des passifs dans la période au cours de laquelle une obligation est créée au titre d'obligations juridiques, contractuelles ou légales associées à la mise hors service d'immobilisations corporelles, lorsque ces obligations découlent de l'acquisition, de la construction, de la mise en valeur, ou de l'exploitation normale des immobilisations corporelles. Les obligations sont évaluées initialement à la meilleure estimation de la direction de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés nécessaires pour régler l'obligation liée à la mise hors service. Dans le cas des immobilisations corporelles qui font encore l'objet d'un usage productif, la valeur comptable de l'immobilisation corporelle en cause est augmentée en conséquence. Pour les actifs qui ne sont pas comptabilisés ou qui ne font plus l'objet d'un usage productif, le passif est passé en charges au cours de la période. Dans les périodes ultérieures, le passif est comptabilisé progressivement et ajusté en fonction des changements dans l'estimation du passif, le cas échéant, ou dans l'échéancier des flux de trésorerie futurs. Les coûts de mise hors service capitalisés sont amortis de la même façon que l'immobilisation en cause, et la charge de désactualisation est incluse dans l'état des résultats.

2. Méthodes comptables (suite)

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers non consolidés selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public requiert l'utilisation de certaines estimations et hypothèses faites par la direction ayant une incidence sur les actifs et les passifs présentés, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers non consolidés, ainsi que sur les postes de produits et de charges constatés au cours de la période visée par les états financiers non consolidés. Les principales estimations portent sur la provision pour créances douteuses à l'égard des débiteurs, le coût et la valeur nette de réalisation des stocks, la dépréciation des actifs financiers, la durée de vie utile des immobilisations, certains courus à payer, la valeur du passif au titre des avantages sociaux futurs et la valeur des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations. Les montants réels pourraient différer de ces estimations.

Les revenus constatés par le MSO et SO nécessitent certaines estimations. L'Hôpital a conclu des ententes de responsabilisation qui énoncent les droits et obligations des parties à l'égard du financement fourni à l'Hôpital par le MSO et SO pour les exercices terminés les 31 mars 2024 et 2023. Les ententes de responsabilisation établissent certaines normes de rendement et les obligations qui établissent des résultats acceptables pour le rendement de l'Hôpital dans un certain nombre de domaines.

Si l'Hôpital ne respecte pas ses normes de rendement ou ses obligations, le MSO / SO peut ajuster le financement reçu par l'Hôpital. Ni le MSO, ni SO ne sont tenus de communiquer certains ajustements au financement avant la soumission des données de fin d'année. Puisque ces données ne sont soumises qu'après l'achèvement des états financiers, le montant du financement de MSO/SO reçu au cours d'une année pourrait augmenter ou diminuer après la fin de l'exercice. Le revenu comptabilisé dans ces états financiers représente les meilleures estimations de la direction des montants qui ont été gagnés au cours de l'année.

Apports reçus sous forme de services

L'Hôpital comptabilise les apports importants reçus sous forme de services à leur juste valeur lorsque celle-ci peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable, que les services sont utilisés dans le cours normal de ses activités et auraient dû être achetés par l'Hôpital à défaut d'un apport.

Un nombre important de bénévoles consacrent de nombreuses heures à l'Hôpital chaque année. En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur de leurs apports, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers non consolidés.

Constatation des produits

L'Hôpital applique la méthode du report pour comptabiliser les apports, y compris les allocations de Santé Ontario.

En vertu de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local*, l'Hôpital reçoit son financement principalement de Santé Ontario. Les allocations sont conclues dans une entente de responsabilisation des services hospitaliers négociée par l'entremise de mécanismes établis par Santé Ontario et le MSO. Santé Ontario (SO), une société d'état du gouvernement de l'Ontario, a été créé le 6 juin 2019.

Les allocations sont constatées à titre de produits dans la période à laquelle elles s'appliquent lorsqu'elles sont reçues ou à recevoir, lorsque le montant est déterminé ou déterminable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les allocations approuvées mais non reçues à la fin d'une période comptable sont inscrites aux débiteurs. Lorsqu'une partie d'une allocation vise une période ultérieure, elle est reportée et constatée dans cette période.

2. Méthodes comptables (suite)

Constatation des produits (suite)

L'Hôpital reçoit du financement au titre du fonctionnement dans le cadre de certains programmes de Santé Ontario. Le montant final des produits d'exploitation constatés est approuvé de manière définitive lorsque Santé Ontario examine les rapports financiers et les statistiques de l'Hôpital pour l'exercice. Tout rajustement potentiel découlant de l'examen de Santé Ontario est constaté dans la période où le rajustement est effectué.

Les subventions et le financement autorisés par le MSO/SO à la fin de l'exercice, et pour lesquels une fin ou une utilisation spécifique a été identifiée sont comptabilisés comme des revenus lorsqu'il existe une assurance raisonnable que l'Hôpital s'est conformé et continue à se conformer à toutes les conditions nécessaires pour obtenir la subvention. La constatation des produits associés à de telles subventions oblige la direction à faire des estimations et des hypothèses fondées sur les meilleures informations disponibles au moment de la préparation de ces états financiers non consolidés. Le financement final approuvé est soumis au processus de conciliation des bailleurs de fonds et pourrait différer de ces estimations.

Les subventions pour lesquelles des revenus sont dus mais n'ont pas été reçus à la fin de l'année financière sont enregistrés en tant que débiteur. Lorsqu'une portion de la subvention est pour une période future, elle est enregistrée en revenu reporté et constatée lorsqu'exigible.

Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les produits provenant du régime d'assurance-maladie provincial, d'autres régimes ou de services, présentés sous les rubriques Services aux patients et Suppléments pour chambres et quote-part des patients, sont comptabilisés lorsque les biens sont vendus ou que les services sont rendus.

Les produits de placement sont constatés lorsqu'ils sont réalisés et deviennent exigibles.

Les apports afférents aux immobilisations reçus par l'Hôpital sont reportés et comptabilisés aux produits selon la même méthode que celle suivie pour l'amortissement des immobilisations acquises.

Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de rachat, le coût étant déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré à l'exception du stock de médicaments qui est évalué selon la méthode de l'épuisement successif.

Immobilisations

Les immobilisations sont initialement comptabilisées au coût. Le coût des immobilisations reçues en apport est considéré comme étant la juste valeur à la date de l'apport. Les immobilisations sont amorties selon la méthode linéaire et la durée indiquée ci-dessous.

Bâtiments	40 ans
Équipement pour l'exploitation des bâtiments	5 à 28 ans
Équipements	3 à 20 ans

Le coût des projets en cours est accumulé et transféré à titre d'immobilisations lorsque ces derniers sont prêts à être utilisés.

2. Méthodes comptables (suite)

Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût. L'amortissement du logiciel dossier santé électronique (DSE) est calculé selon la méthode linéaire sur une période de cinq ans.

Le coût des logiciels en développement est accumulé et transféré à titre d'actifs incorporels lorsqu'ils sont prêts à être utilisés.

Réduction de valeur des immobilisations

L'Hôpital comptabilise en charges dans l'état non consolidé des résultats une réduction de valeur lorsqu'une immobilisation n'a plus aucun potentiel de service à long terme. La réduction de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable nette de l'immobilisation sur sa valeur résiduelle.

Régimes d'avantages sociaux futurs

L'Hôpital constate ses obligations au titre des régimes d'avantages sociaux futurs. Les coûts des avantages complémentaires de retraite et des avantages postérieurs à l'emploi gagnés par les employés sont établis par calculs actuariels à l'aide de la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service et de l'hypothèse la plus probable, selon la direction, quant à l'âge de retraite des employés et aux coûts prévus des services de santé. L'évaluation actuarielle la plus récente a eu lieu le 31 mars 2022. La prochaine évaluation aura lieu le 31 mars 2025.

Pour les fins du calcul du coût de l'exercice, le coût des services passés est constaté à l'état non consolidé des résultats lorsqu'ils sont accordés. Les gains et pertes actuariels sont amortis sur la durée moyenne estimative du restant de la carrière active des employés (DMERCA).

L'Hôpital est membre du Healthcare of Ontario Pension Plan, un régime interentreprises à prestations déterminées. Pour ce régime de retraite, l'Hôpital a adopté des principes comptables propres à un régime à cotisations déterminées, parce qu'il n'y a pas suffisamment d'information pour l'application de principes comptables relatifs à un régime à prestations déterminées. L'Hôpital inclut au titre des charges liées au régime le coût des services rendus de l'exercice, l'amortissement des coûts des services passés et les coûts d'intérêt liés aux futures cotisations de l'employeur au régime pour les services passés des employés.

3. Débiteurs

	0-30 jours	31-90 jours	91 jours +	2024
	\$	\$	\$	Total
				\$
Allocations du Ministère de la Santé de l'Ontario et Santé Ontario	3 280 706	6 573	7 834 249	11 121 528
Services aux patients	3 340 989	3 779 501	2 029 686	9 150 176
Santé Montfort, sans intérêt	1 195 578	1 452 660	(14 969)	2 633 269
Fondation de l'Hôpital Montfort, sans intérêt	81 142	—	—	81 142
Institut du savoir Montfort, sans intérêt	486 725	—	—	486 725
Autres	1 512 221	1 095 069	2 816 130	5 423 420
	9 897 361	6 333 803	12 665 096	28 896 260
Provision pour créances douteuses - services aux patients et autres	(584 221)	(305 056)	(3 224 305)	(4 113 582)
	9 313 140	6 028 747	9 440 791	24 782 678
				2023
	0-30 jours	31-60 jours	91 jours +	Total
	\$	\$	\$	\$
Allocations du Ministère de la Santé de l'Ontario et Santé Ontario	7 902 535	59 343	1 571 055	9 532 933
Services aux patients	3 402 179	2 413 650	1 294 684	7 110 513
Santé Montfort, sans intérêt	802 035	1 339 396	611 269	2 752 700
Fondation de l'Hôpital Montfort, sans intérêt	36 680	—	2 200 000	2 236 680
Association des laboratoires régionaux de l'Est de l'Ontario, sans intérêt	(72 264)	1 121	187 798	116 655
Institut du savoir Montfort, sans intérêt	(31 426)	65 364	185 930	219 868
Autres	1 382 757	857 803	1 200 275	3 440 835
	13 422 496	4 736 677	7 251 011	25 410 184
Provision pour créances douteuses - services aux patients et autres	(96 061)	(20 675)	(1 521 601)	(1 638 337)
Moins portion à long terme	—	—	(500 000)	(500 000)
	13 326 435	4 716 002	5 229 410	23 271 847

4. Placements

	2024 \$	2023 \$
<i>Placements évalués au coût après amortissement</i>		
Fonds d'opération		
Certificat de placement garanti		
Institutions financières – juste valeur : 2 034 928 \$ (nulle en 2023)	1 984 500	—
Obligations		
Institutions financières – juste valeur : 3 618 189 \$ (5 399 847 \$ en 2023)	3 354 178	5 285 994
Intérêts courus – juste valeur : 436 025 \$ (238 096 \$ en 2023)	436 025	238 096
	5 774 703	5 524 090
Tranche échéant à court terme	1 984 500	—
	3 790 203	5 524 090
Fonds de réserve - Prévoyance		
Certificat de placement garanti		
Institutions financières – juste valeur : 2 810 000 \$ (nulle en 2023)	2 810 000	—
Obligations		
Institutions financières – juste valeur : 3 580 283 \$ (nulle en 2023)	3 569 726	—
Fédéral, provincial et municipal – juste valeur : 1 014 532 \$ (nulle en 2023)	1 028 777	—
Intérêts courus – juste valeur : 69 801 \$ (nulle en 2023)	69 801	—
	7 478 304	—
Tranche échéant à court terme	2 810 000	—
	4 668 304	—
Fonds de réserve pour immobilisations		
Certificat de placement garanti		
Institutions financières – juste valeur : 10 795 000 \$ (nulle en 2023)	10 795 000	—
Obligations		
Institutions financières – juste valeur : 8 025 958 \$ (26 302 767 \$ en 2023)	8 360 783	26 950 496
Fédéral, provincial et municipal – juste valeur : 11 991 370 \$ (13 634 297 \$ en 2023)	12 721 319	14 372 707
Compagnie – juste valeur: 292 933 \$ (289 240\$ en 2023)	309 721	313 016
Intérêts courus – juste valeur : 270 948 \$ (321 998 \$ en 2023)	270 948	321 998
	32 457 772	41 958 217
Tranche échéant à court terme	10 271 194	8 519 000
	22 186 577	33 439 217

4. Placements (suite)

Les obligations et les certificats de placement garanti du Fonds de réserve pour immobilisations, du Fonds de prévoyance et du Fonds d'opération viennent à échéance entre avril 2024 et novembre 2036 et portent des taux de rendement variant entre 1,05 % et 5,53 % (échéance entre juin 2023 et novembre 2033 et portaient des taux de rendement variant entre 0,95 % et 5,53 % en 2023).

5. Immobilisations

	Coût	Amortissement cumulé	2024 Valeur nette comptable	2023 Valeur nette comptable
	\$	\$	\$	\$
Terrains	1 636 611	—	1 636 611	1 636 611
Bâtiments	317 877 112	120 984 948	196 892 164	200 489 814
Équipements pour l'exploitation des bâtiments	67 487 999	36 797 110	30 690 889	32 330 126
Équipements	75 428 245	53 235 932	22 192 313	23 345 079
Projets en cours	1 013 201	—	1 013 201	758 770
	463 443 168	211 017 990	252 425 178	258 560 400

Au cours de l'exercice, l'Hôpital a acquis des immobilisations pour une valeur de 10 175 925 \$ (7 012 852 \$ en 2023) et a disposé d'immobilisations pour un coût de 1 026 181 \$ et une valeur comptable nette de 21 024 \$ (un coût d'acquisition de 700 466 \$ et une valeur comptable nette de 79 470 \$ en 2023).

Opérations sans effet sur la trésorerie

Au 31 mars 2024, il y a 1 590 495 \$ (1 985 655 \$ en 2023) d'acquisition d'immobilisations corporelles qui n'ont pas été payées et qui sont incluses dans les comptes payables. Comme aucune trésorerie n'a encore été utilisée pour l'achat de ces immobilisations corporelles, les montants ont été soustraits des lignes respectives à l'état non consolidé des flux de trésorerie.

6. Actifs incorporels

	Coût	Amortissement cumulé	2024 Valeur nette comptable	2023 Valeur nette comptable
	\$	\$	\$	\$
Logiciels - DSE	28 748 311	21 923 085	6 825 226	9 951 465
Logiciels en développement	411 287	82 257	329 030	491 335
Refonte du site web	214 894	131 171	83 723	129 809
	29 374 492	22 136 513	7 237 979	10 572 609

Au cours de l'exercice, l'Hôpital a acquis des actifs incorporels pour une valeur de 305 625 \$ (893 082 \$ en 2023) et n'a disposé d'aucun actif incorporel en 2024 (un coût d'acquisition de 1 024 563 \$ et une valeur comptable nette de 608 280 \$ en 2023).

7. Emprunt bancaire

L'Hôpital dispose d'une marge de crédit autorisée de 3 000 000 \$ (3 000 000 \$ en 2023). Cette marge de crédit porte intérêt au taux préférentiel majoré de 0,0 % (0,4 % en 2023). Au 31 mars 2024 et 2023, cette marge de crédit est inutilisée.

8. Crédoiteurs et frais courus

	2024	2 023
	\$	\$
Salaires, avantages sociaux et déductions à la source	22 521 130	27 329 177
Fournisseurs	10 076 099	7 930 163
Remboursement à Santé Ontario et autres instances gouvernementales de l'Ontario	11 179 093	18 240 628
Association des laboratoires régionaux de l'Est de l'Ontario, sans intérêt	953 461	—
Fondation de l'Hôpital Montfort, sans intérêt	72 082	—
	44 801 865	53 499 968

9. Avantages sociaux futurs

Régime de retraite

L'Hôpital participe au Healthcare of Ontario Pension Plan (HOOPP), un régime de retraite interentreprises à prestations déterminées. Tous les employés à temps complet doivent obligatoirement adhérer au HOOPP. Ce régime est aussi offert sur une base volontaire aux employés occasionnels et à temps partiel. Le coût des contributions au régime de retraite imputé aux charges de l'Hôpital pour l'exercice terminé le 31 mars 2024, s'élève à 10 215 852 \$ (10 418 025 \$ en 2023). Les plus récents états financiers audités datés du 31 décembre 2023 indiquent que le régime HOOPP est entièrement capitalisé.

9. Avantages sociaux futurs

Avantages postérieurs à l'emploi

L'Hôpital offre également à ses employés des soins de santé, des soins dentaires et des assurances vie et continue de leur offrir ces avantages après leur départ à la retraite. L'obligation liée à ces avantages est basée sur l'évaluation actuarielle datée au 31 mars 2022 et extrapolée pour l'année terminée le 31 mars 2024 (l'obligation liée aux avantages de 2023 est basée sur l'évaluation actuarielle effectuée au 31 mars 2022). Les informations relatives à ces avantages se présentent comme suit :

	2024 \$	2023 \$
Situation du régime		
Obligation au titre des prestations constituées au début	8 826 556	9 031 700
Coût des services courants	673 793	739 700
Perte (gain) actuarielle amortie	1 729 326	(1 034 236)
Intérêts sur l'obligation au titre des prestations constituées	365 400	360 400
Contribution de l'Hôpital	(238 192)	(271 008)
Obligation au titre des prestations constituées à la fin	11 356 883	8 826 556
Gain actuariel non amorti	1 839 449	3 825 575
Passif au titre des prestations constituées	13 196 332	12 652 131

	2024 \$	2023 \$
Réconciliation du gain actuariel non amorti		
Gain actuariel au début	3 825 575	2 979 939
Amortissement du gain actuariel	(256 800)	(188 600)
Perte (gain) actuarielle amortie	(1 729 326)	1 034 236
	1 839 449	3 825 575

	2024	2023
Hypothèses actuarielles		
Taux d'actualisation sur les passifs	3,95%	4,04 %
Augmentation des coûts dentaires	4,00%	4,00 %
Augmentation du coût des soins de santé (diminution de 0,5 % par année jusqu'à l'atteinte du taux plancher de 5,0 %)	5,00%	5,00 %
Période d'amortissement des gains actuariels (DMERCA)	14,90 ans	15,80 ans

La charge de l'exercice se détaille comme suit :

	2024 \$	2023 \$
Coût des services courants	673 794	739 700
Intérêts sur l'obligation au titre des prestations constituées	365 400	360 400
Amortissement du gain actuariel	(256 800)	(188 600)
	782 394	911 500

10. Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations

L'Hôpital possède un bâtiment contenant de l'amiante qui doit faire l'objet de mesures correctives au moment du démantèlement. La Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE) régit la protection de l'environnement et de la santé humaine en ce qui concerne les déchets dangereux comme l'amiante. Il existe des règlements portant spécifiquement sur la manipulation de l'amiante, comme le Règlement interdisant l'amiante et les produits contenant de l'amiante, qui sont publiés en vertu de la LCPE. De plus, le Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail (10.26.1 Annexe, Section II – Substances dangereuses autres que les produits dangereux) énonce les exigences relatives aux plans de contrôle de l'exposition à l'amiante, ainsi que les exigences relatives à l'élimination de l'amiante et à la décontamination.

Le passif estimatif correspond à la valeur estimée non actualisée des flux de trésorerie futurs nécessaires pour régler l'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations. D'ici les 24 prochaines années, les dépenses estimées seront engagées et le passif sera éteint en 2047.

	2024	2023
	\$	\$
Solde au début	2 990 477	2 990 477
Actualisation	544 991	—
Solde à la fin	3 535 468	2 990 477

11. Apports reportés afférents aux immobilisations

Les apports reportés afférents aux immobilisations comprennent la fraction non amortie des dons et des subventions reçus en vue de l'acquisition d'immobilisations.

	2024	2023
	\$	\$
Solde au début	209 942 785	218 838 328
Apports octroyés au cours de l'exercice*	2 318 185	2 165 729
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations		
Amortissement des apports liés aux bâtiments	(8 597 877)	(9 219 732)
Amortissement des apports liés aux équipements	(1 996 255)	(1 841 540)
Solde à la fin	201 666 838	209 942 785

* Les tableaux suivants présentent les principales sources d'apports octroyés au cours de l'exercice ainsi que l'exercice précédent. De plus, le tableau indique les comptes à recevoir en date du 31 mars 2024 ainsi que les produits constatés durant l'exercice 2024 reliés à ces comptes à recevoir :

	Apports octroyés	Compte à recevoir	2024 Revenu constatés
	\$	\$	\$
Fondation de l'Hôpital Montfort			
Carrefour santé Aline-Chrétien	159 175	—	—
Santé Ontario			
Équipements médicaux	495 046	—	—
Ministère de la santé de l'Ontario			
Carrefour santé Aline-Chrétien	2 088 695	1 414 086	97 218
HIRF	800 000	—	—
	3 542 916	1 414 086	97 218

11. Apports reportés afférents aux immobilisations (suite)

	Apports octroyés \$	Compte à recevoir \$	2023 Revenu constatés \$
Fondation de l'Hôpital Montfort			
Carrefour santé Aline-Chrétien	112 915	9 966	139
Santé Ontario			
Équipements médicaux	337 214	337 214	34 675
Ministère de la santé de l'Ontario			
Carrefour santé Aline-Chrétien - COVID	206 677	—	—
Carrefour santé Aline-Chrétien	558 121	1 266 214	55 397
	1 214 927	1 613 394	90 211

12. Virement interfonds

Au cours de l'exercice, aucun montant (652 219 \$ en 2023) n'a été transféré de la part locale des coûts de cycle de vie des édifices en lien avec le remplacement des équipements majeurs de l'infrastructure. Le conseil d'administration a approuvé une affectation interne du Fonds de l'opération au Fonds de prévoyance d'un montant de 15 000 000 \$ (0 \$ en 2023).

13. Fournitures et autres charges

	2024 \$	2023 \$
Fournitures	9 944 684	8 430 394
Honoraires professionnels	1 897 529	2 269 817
Services achetés	20 846 696	17 637 867
Dépenses des bâtiments et terrains	1 579 759	1 840 343
Dépenses d'équipement	9 211 098	9 019 778
Dépenses diverses	9 827 544	6 622 557
	53 307 310	45 820 756

14. Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement de fonctionnement

	2024 \$	2023 \$
Débiteurs	(1 510 831)	8 620 482
Stocks	58 962	406 060
Frais payés d'avance	(188 033)	(1 220 738)
Débiteur à long-terme	500 000	(135 416)
Créditeurs et frais courus	(8 302 943)	4 880 171
Produits reportés	(344 422)	(1 587 234)
	(9 787 267)	10 963 325

15. Présentation des entités contrôlées et opérations entre apparentés

L'Hôpital effectue des transactions avec plusieurs apparentés, lesquelles sont présentées ci-dessous.

Toutes les opérations entre apparentés ont eu lieu dans le cours normal des activités et sont mesurées à la valeur d'échange qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les apparentés.

Santé Montfort

Santé Montfort est un organisme sans but lucratif constitué sans capital-actions en vertu de la *Loi sur les personnes morales* de l'Ontario. Ses objectifs sont d'exploiter un centre de soins de longue durée dans l'Est de l'Ontario, d'exploiter des services alimentaires et de gérer un contrat avec le ministère de la Défense nationale afin d'offrir des services de santé. L'Hôpital exerce un contrôle sur Santé Montfort du fait que la majorité des membres de son conseil d'administration sont également membres du conseil d'administration ou de la direction de l'Hôpital.

Au cours de l'exercice, l'Hôpital a fourni des services aux patients, administratifs et opérationnels à Santé Montfort pour une valeur d'échange établie entre les apparentés à 8 742 843 \$ (9 030 275 \$ en 2023). Ce montant est inclus sous la rubrique Services aux patients à l'état non consolidé des résultats.

De plus, l'Hôpital s'est engagé à louer une portion de son terrain à Santé Montfort en vertu d'un bail à long terme. Ce terrain a servi à la construction du centre de soins de longue durée de Santé Montfort. Le bail a été renouvelé en 2024 pour un montant de 1 \$ annuellement pour une période de 10 ans.

Finalement, l'Hôpital s'est engagé auprès de Santé Montfort en vertu d'un bail à long terme à verser, pour la location d'un terrain, un loyer annuel de 1 \$ pour une période de 50 ans se terminant en juin 2068. Le Carrefour santé Aline-Chrétien est situé sur ce terrain.

Institut du savoir Montfort

L'Institut du savoir Montfort (l'« Institut ») est un organisme de bienfaisance constitué en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* afin d'opérer une institution dédiée à la création et à la transmission des connaissances, tout en faisant la promotion des objectifs de l'Hôpital. L'Hôpital est le membre unique de l'Institut et exerce un contrôle sur les activités de l'Institut.

L'Institut est engagé d'après un contrat de services avec l'Hôpital pour l'octroi réciproque de services conseils et de services externalisés. En vertu de ce contrat de services, l'Institut s'engage à offrir des services scientifiques, d'enseignement, de développement professionnel continu et de bibliothèque à l'Hôpital. L'Hôpital s'engage à offrir des services de ressources humaines, des services de comptabilité, de déploiement et d'administration des solutions informatiques, de communication, d'évaluation éthique, de maintenance, de désignations, d'approvisionnement, de services juridiques et autres à l'Institut, et ce, à titre gratuit. La valeur d'échange, valeur établie par les apparentés, pour les services achetés par l'Hôpital auprès de l'Institut au cours de l'exercice est de 4 066 004 \$ (3 311 352 \$ en 2023). Ces montants sont inclus sous la rubrique Fournitures et autres charges à l'état non consolidé des résultats.

15. Présentation des entités contrôlées et opérations entre apparentés (suite)

Institut du savoir Montfort (suite)

Les états financiers des organismes apparentés à l'Hôpital sont préparés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. Les sommaires financiers au 31 mars 2024 et 2023 de l'Institut du savoir Montfort et de Santé Montfort sont divulgués comme suit :

	Santé Montfort		Institut du savoir Montfort	
	2024	2023	2024	2023
	\$	\$	\$	\$
	(non audité)			
État de la situation financière				
Actif	41 901 283	38 989 432	10 871 023	9 637 647
Passif	27 518 636	26 082 307	8 770 155	8 047 957
Actif net	14 382 647	12 907 125	2 100 868	1 589 690
État des résultats				
Produits	8 678 767	7 690 211	8 888 399	8 018 687
Charges	7 203 245	2 347 728	8 362 320	7 463 492
Excédent des produits par rapport aux charges	1 475 522	5 342 483	526 079	555 195
État des flux de trésorerie				
Activités de fonctionnement	4 713 696	121 792	(1 495 987)	(822 332)
Activités d'investissement	2 198 351	4 873 282	(127 309)	911 716
Activités de financement	(2 547 436)	(6 779 185)	3 039 265	3 057 011

Fondation de l'Hôpital Montfort

La Fondation de l'Hôpital Montfort est constituée comme un organisme de bienfaisance en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*. Son objectif est de prélever, de recevoir et d'administrer des fonds, et d'appliquer ces mêmes fonds ainsi que les produits qui en découlent, pour promouvoir le développement et l'avancement de l'Hôpital ainsi que le bien-être de ses patients. De plus, elle soutient financièrement l'Institut du savoir Montfort. L'Hôpital détient un intérêt économique dans la Fondation de l'Hôpital Montfort, puisque la Fondation verse des dons à l'Hôpital annuellement. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2024, des dons de 372 622 \$ ont été versés à l'Hôpital par la Fondation de l'Hôpital Montfort (486 380 \$ en 2023).

Au 31 mars 2024, le solde de fonds de la Fondation Hôpital Montfort était de 12 326 693 \$ (10 254 911 \$ 2023).

La Fondation Hôpital Montfort opère le stationnement de l'Hôpital Montfort et détient une licence d'utilisation de stationnement d'une valeur nette comptable au 31 mars 2024 de 957 691 \$ (1 504 944 \$ en 2023).

15. Présentation des entités contrôlées et opérations entre apparentés (suite)

L'Association des bénévoles de l'Hôpital Montfort

L'Association des bénévoles de l'Hôpital Montfort est constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les organismes sans but lucratif*. Son objectif est de prélever, de recevoir et d'administrer des fonds, et d'appliquer ces mêmes fonds ainsi que les produits qui en découlent, pour promouvoir le développement et l'avancement de l'Hôpital ainsi que le bien-être de ses patients. L'hôpital Montfort a un intérêt économique intangible envers l'Association puisque celle-ci offre des services aux patients par l'entremise de son capital humain, ce qui est en lien avec la mission de l'Hôpital.

Au 31 mars 2024, le solde de fonds de l'Association des bénévoles de l'Hôpital Montfort est de 430 215 \$ (502 642 \$ en 2023).

Autres intérêts économiques

Ottawa Regional Hospital Linen Services Incorporated

L'Hôpital est un membre fondateur de Ottawa Regional Hospital Linen Services Incorporated (« ORHLS »). ORHLS a été créé dans le but de fournir des services de buanderie aux hôpitaux membres sur une base de coût par services. L'entité, un organisme sans but lucratif, est incorporé sans capital-actions en vertu de la *Loi sur les personnes morales* de l'Ontario.

Au 31 mars 2024, l'Hôpital détient une portion de l'actif net de ORHLS pour un montant de 2 266 259 \$ (1 954 447 \$ en 2023) sur l'actif net total de 23 320 365 \$ (20 600 097 \$ en 2023). Le montant n'est pas inclus dans les états financiers non consolidés de l'Hôpital.

Au cours de l'exercice, l'Hôpital a payé 2 071 332 \$ (2 625 303 \$ en 2023) à ORHLS pour des services de buanderie dans le cours normal de ses opérations. Ces montants sont inclus sous la rubrique Fournitures et autres charges à l'état non consolidé des résultats. Ces opérations ont été comptabilisées à leur valeur d'échange.

Services d'approvisionnement de santé de Champlain (SASC) et Association des laboratoires régionaux de l'Est de l'Ontario (ALREO)

L'Hôpital est membre fondateur de Services d'approvisionnement de santé Champlain (SASC) et de l'Association des laboratoires régionaux de l'Est de l'Ontario (ALREO). Ces entités ont été respectivement créées dans le but d'agir à titre de regroupement d'achat ainsi que de fournir des services de laboratoire. Ces entités sont des organismes sans but lucratif incorporés sans capital-actions en vertu de la *Loi sur les personnes morales* de l'Ontario.

Au cours de l'exercice, l'Hôpital a payé 155 167 \$ (152 407 \$ en 2023) à SASC pour faire partie d'un regroupement d'achat, et 10 486 150 \$ (8 867 226 \$ en 2023) à ALREO pour des services de laboratoire. Ces montants sont inclus sous la rubrique Fournitures et autres charges à l'état non consolidé des résultats. Ces opérations ont été comptabilisées à leur valeur d'échange.

Au 31 mars 2024, les montants à payer à SASC s'élevaient à 36 000 \$ (33 750 \$ en 2023) et sont inclus sous la rubrique Créanciers et frais courus.

16. Gestion des risques financiers

Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque de pertes découlant du manquement d'un emprunteur ou d'une contrepartie de s'acquitter de ses obligations contractuelles, figurant ou non à l'état non consolidé de la situation financière.

L'Hôpital prend des mesures pour gérer le risque de crédit associé aux services aux patients et établit une provision pour créances douteuses en tenant compte des tendances historiques et d'autres informations telle que la situation économique.

16. Gestion des risques financiers (suite)

Une bonne partie du total des débiteurs provenant des services aux patients sont à recevoir du Régime d'assurance maladie d'une province canadienne et de patients. Ces derniers respectent les modalités de paiement habituelles. L'Hôpital n'est exposé à aucun risque important à l'égard d'une quelconque partie.

Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque de variation de la juste valeur d'instruments financiers découlant d'une fluctuation des paramètres affectant cette valeur, notamment les taux d'intérêt et leur volatilité.

Une gestion prudente est exercée pour minimiser l'impact de toute fluctuation éventuelle des taux d'intérêt.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque relié à la capacité de l'Hôpital de réunir les fonds nécessaires pour faire face à une obligation financière figurant ou non à l'état non consolidé de la situation financière.

La gestion des liquidités a pour objectif de garantir, en temps opportun et de façon rentable, l'accès aux fonds nécessaires afin d'honorer les engagements financiers lorsqu'ils deviennent exigibles. Pour l'ensemble des actifs gérés, ce risque peut engendrer une incapacité de liquider ou de dénouer à un juste prix une position prise sur le marché.

La direction revoit sa position de liquidité régulièrement afin de s'assurer de maintenir un niveau de liquidité acceptable et de minimiser tout risque éventuel. L'Hôpital détient actuellement des liquidités suffisantes pour limiter le risque de liquidité.

17. Éventualités

Passif éventuel – Équité salariale en négociation avec Association des infirmières et infirmiers autorisés de l'Ontario (AIIO)

L'Hôpital s'est engagé dans des négociations qui créeront potentiellement une obligation financière relativement au programme d'équité salariale avec AIIO. En date de publication des états financiers non consolidés, la direction ne possédait pas l'information nécessaire pour lui permettre de faire une estimation raisonnable du montant en cause. Pour cette raison, aucun passif n'a été comptabilisé aux états financiers non consolidés au 31 mars 2024. Tout montant éventuel sera comptabilisé aux charges de l'exercice en cours lorsque le montant en cause peut faire l'objet d'une estimation raisonnable.

Caution

L'Hôpital s'est porté garant du remboursement d'un prêt à long terme contracté par Santé Montfort pour un montant de 7 197 000 \$ (10 633 000 \$ en 2023), et de couvertures de remplacement de risque en vertu d'un contrat de taux d'intérêt pour un montant de 185 927 \$ (306 652 \$ en 2023).

L'Hôpital estime que la probabilité d'avoir à engager des coûts importants en raison de cette garantie est faible.

17. Éventualités

Litige

La nature des activités de l'Hôpital fait en sorte qu'il y a habituellement des litiges en cours ou possibles. En ce qui a trait aux réclamations en date du 31 mars 2024, la direction estime que l'Hôpital est muni d'une défense valable et d'une couverture d'assurance appropriée. Dans l'éventualité où le dénouement de l'une ou de plusieurs de ces réclamations serait défavorable à l'Hôpital, la direction est d'avis qu'une telle situation ne devrait pas avoir de répercussions importantes sur la situation financière de l'Hôpital.

Un groupe d'hôpitaux, dont l'Hôpital fait partie, a mis sur pied le Healthcare Insurance Reciprocal of Canada (le « HIROC »). Le HIROC est enregistré en tant que bourse d'assurance réciproque au sens des lois provinciales sur les assurances, qui permettent à des personnes d'échanger entre elles des contrats réciproques d'indemnisation ou d'assurance. Le HIROC facilite la fourniture d'assurance responsabilité civile aux organismes de santé dans les provinces et territoires où il est titulaire d'une licence. Les souscripteurs paient des primes annuelles, actuariellement déterminées et, le cas échéant, ils font l'objet d'une nouvelle évaluation lorsque les pertes subies par le groupe pendant les années de cotisation sont supérieures à ces primes. Aucune réévaluation n'a été faite au 31 mars 2024.

18. Ajustement des années antérieures

Le projet de loi 124 limitant les augmentations de salaire des travailleurs de la fonction publique a été jugé inconstitutionnel. Durant l'exercice se terminant le 31 mars 2024, le ministère de la Santé de l'Ontario a accordé un financement non récurrent de 8 436 745 \$ (nul en 2023) pour couvrir les dépenses additionnelles reliées à la loi 124 des années antérieures. Ainsi, une rétroaction salariale a été versée aux employés. Des dépenses salariales pour des années antérieures d'une valeur de 3 515 306 \$ ont été encourues durant l'exercice se terminant le 31 mars 2024 (1 782 456 \$ en 2023).

19. Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés afin de rendre leur présentation conforme avec celle de l'exercice 2024.